

Réunion du Conseil Municipal **du 12 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 5 mars 2020.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Céline FIÉVET, Emmanuelle MAGNIEN, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Arnaud LEGRAND, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE

Secrétaire de séance : Mr Xavier LAVINA.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 21 février 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour :

- **Contrats d'assurance des risques statutaires,**
- **Location du logement au 69 rue du Maréchal Leclerc**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020**
- **Commune - Boulangerie - Lotissement** :
 - **Approbation du Compte de gestion 2019**
 - **Adoption du Compte administratif 2019**
 - **Vote du budget 2020**
- **Redevances d'occupation du domaine public : ENEDIS et ORANGE**
- **Questions diverses**

I - Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas reçu l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2020 (n° 1259). Par conséquent, une décision sera prise ultérieurement.

II - Approbation des comptes de gestion 2019

Considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2019 de la Commune, de la Boulangerie, du lotissement dressés par Madame Corinne FABRE, comptable municipal, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, sont réguliers ; le Conseil Municipal approuve ces derniers.

III - Adoption des comptes administratifs 2019

Les comptes administratifs de la Commune, de la Boulangerie et du Lotissement pour l'exercice 2019 se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	-85 831.67 €			71 555.21 €
Opération de l'exercice	62 959.09 €	108 240.30 €	285 829.64 €	332 496.44 €
Résultat de l'exercice 2019		45 281.21 €		46 666.80 €
Transfert ou intégration de résultats - Budget Eau et Assainissement		5 289.03 €		180 509.97 €
Résultat définitif	-35 261.43 €			298 731.98 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA BOULANGERIE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		11 167.06 €		14 607.32 €
Opération de l'exercice	12 646.27 €	12 199.80 €	13 353.04 €	17 265.98 €
Résultat de l'exercice	- 446.47 €			3 912.94 €
Résultat définitif		10 720.59 €		18 520.26 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté				14 930.73 €
Opération de l'exercice				
Résultat de l'exercice				
Résultat définitif				14 930.73 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

IV - Vote des budgets 2020↪ **COMMUNE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	110 948.00 €	598 162.00 €
Dépenses	110 948.00 €	598 162.00 €

↪ **BOULANGERIE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	22 921.00 €	35 768.00 €
Dépenses	12 647.00 €	15 330.00 €

↪ **LOTISSEMENT**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	14 000.00 €	14 930.73 €
Dépenses	14 000.00 €	14 930.73 €

Les budgets 2020 - Commune, Boulangerie et Lotissement - sont adoptés à l'unanimité.

V - Redevances d'occupation du domaine public 2020

1/ ENEDIS : Délibération n° 21-2020

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des lignes électriques BT pour l'année 2020 à 212,00 €**

➤ **DECIDE d'établir un titre de recette pour la somme de 212,00 € correspondant au produit de la redevance annuelle 2020 du par ENEDIS.**

2/ ORANGE : Délibération n° 22-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE, comme chaque année, doit verser à la Commune une redevance annuelle actualisée. Il appartient donc à la Commune d'établir le titre de recette correspondant au produit de la redevance annuelle pour occupation du domaine public routier conformément au décret n° 97-683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **FIXE la redevance d'occupation du domaine public routier pour l'année 2020, de la façon suivante :**

Artère en aérien	55.54 € le km x 2,150 kms =	119.41 €
Artère en souterrain	41.66 € le km x 15,276 kms =	636.40 €
Emprise au sol	27.77 € le m ² x 0,3 m ² =	8.33 €
<i>Redevance Totale</i>		764.14 €

➤ **DECIDE d'établir un titre de recette pour la somme de 764.14 €, correspondant au produit de la redevance annuelle 2020 dû par ORANGE.**

VI - Contrats d'assurance des risques statutaires

Délibération n° 23-2020

Monsieur le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du **25 janvier 2019** demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne, de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Monsieur le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant (contrat CNP/SOFAXIS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- **DECIDE**

1/ d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2020)

- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : **Décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, Maternité**
- Conditions : **5.55 % pour CNP/SOFAXIS**

Franchise de 15 jours en maladie ordinaire

- Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : **Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire**
- Conditions : **0.99 % pour CNP/SOFAXIS**

Franchise de 15 jours en maladie ordinaire

2/ le reversement des frais de gestion du CDG

Conditions : **cotisation forfaitaire annuelle de 2.5 % de la prime d'assurance de la collectivité par régime (IRCANEC ou CNRACL) d'agents assurés.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.**

VII - Location du logement au 69 rue du Maréchal Leclerc

Délibération n° 24-2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location de Madame Océane ORSINI et Monsieur Kévin GOBAIN, pour le logement communal sis 69 rue du Maréchal Leclerc.

Le Conseil Municipal

- **ACCEPTE la demande de location présentée par Madame Océane ORSINI et Monsieur Kévin GOBAIN,**
- **DIT que cette location est valable pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2020, et reconduite tacitement,**
- **DIT que le montant du loyer mensuel sera de 380 €,**

- DIT que la provision de charges de chauffage mensuel sera de 143 €, révisable chaque année,
- DIT que la caution est fixée à la somme de 380 €, correspondant à un mois de loyer,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame Océane ORSINI et Monsieur Kévin GOBAIN.

VIII- Divers

1/ Présentation de la loi du 27 décembre 2019 « engagement et proximité »

DÉLIBÉRATIONS PRISES

Boulangerie :

09-2020 : Approbation du Compte de gestion 2019

10-2020 : Adoption du Compte administratif 2019

11-2020 : Affectation du résultat 2019

Lotissement :

12-2020 : Approbation du Compte de gestion 2019

13-2020 : Adoption du Compte administratif 2019

14-2020 : Affectation du résultat 2019

Commune :

15-2020 : Approbation du Compte de gestion 2019

16-2020 : Adoption du Compte administratif 2019

17-2020 : Affectation du résultat 2019

18-2020 - 20-2020 : Vote des budgets 2020

Redevances d'occupation du domaine public :

21-2020 : ENEDIS

22-2020: ORANGE

23-2020 : Contrats d'assurance des risques statutaires

24-2020 : Location du logement au 69 rue du Maréchal Leclerc

Séance levée à 22 h 40.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			